

REGLEMENT

COURSE DE « FILLES & GARCONS DE CAFE »

Environ 1 km Grand Place / rue du Vieil Abreuvoir /
Contour St Martin

Samedi 14 septembre 2024



Article I- Organisation

Dans le cadre de la semaine d'animation commerciale *La Semaine de Rêve*, l'association Roubaix Côté Commerce (RCC) organise une Course de Filles & Garçons de Café le 14 septembre 2024 à partir de 10h30.

Article II - Participation

Être âgé de 18 ans et plus, et être professionnel de la restauration en contrat sur Roubaix
2 participants par établissement maximum.

Avoir complété le formulaire d'inscription

Date limite d'inscription : Lundi 9 septembre 12h00

Inscription gratuite

Article III- Descriptif du programme & parcours défini

10h30 RDV DES PARTICIPANTS sur la GRAND PLACE de Roubaix

Distribution des dossards et plateaux « kits course » aux professionnels inscrits - Prise de photo des participants

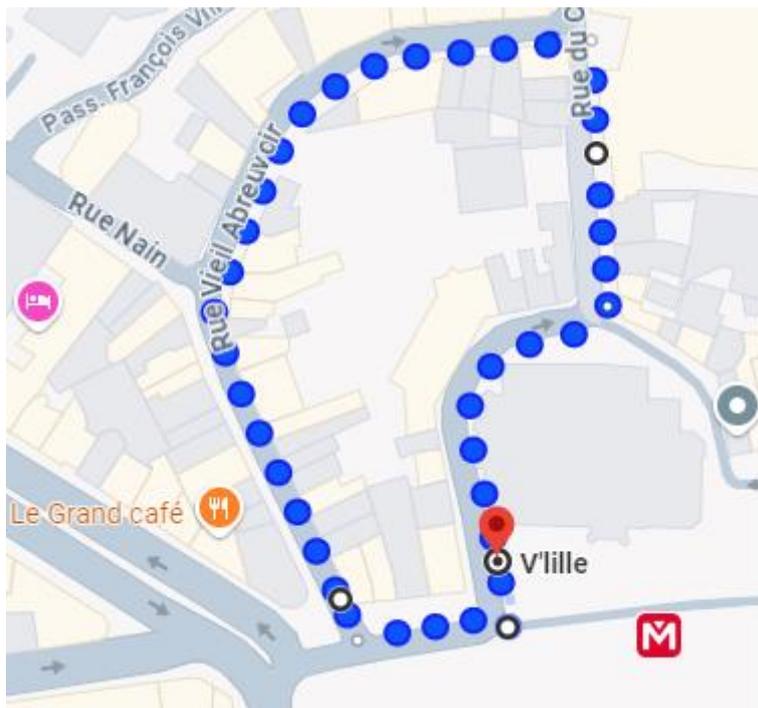
10h45 Briefing des participants au départ

11h00 Départ

11h30 Arrivée ! Fin de la course - Evaluation par le Jury des 5 premiers arrivés

12h00 Classement et remise des prix sur la Grand Place

Parcours (828 m) :



IV- Modalités

Pour cette édition mutualisée de la Course de Filles et Garçons de Café, des participants s'affronteront sur un parcours de 828 mètres. Chaque participant devra effectuer le parcours défini avec un plateau fourni par ses soins et garni par l'organisation. Avant le départ, tous les plateaux sont préparés et contrôlés avant d'être mis à disposition des concurrents. Il faut marcher bon train mais ne jamais courir, et renverser le moins possible de liquide. Le gagnant étant celui qui termine le plus vite la course en ramenant la plus grande quantité d'eau et qui obtient le plus grand score en fonction de la liste d'évaluation établie (disponible sur place au moment du départ). Le jury contrôle le niveau des verres de chaque concurrent à l'issue du parcours.

Les concurrents peuvent opter pour une tenue représentant la profession et leur établissement, ou pour une tenue originale et festive.

Chaque concurrent recevra un dossard qui devra obligatoirement être visible et porté au dos durant toute la durée de l'épreuve.

Article V – Litige et responsabilité

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article VI – Communication du règlement

Le présent règlement est adressé à tous les participants inscrits à cette course. Ce règlement est également consultable sur le site internet de RCC. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur dans le respect des conditions énoncées.

Article VII- Attribution des récompenses

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent.

Récompenses : Les 3 premiers seront récompensés.

Article VIII – Dotation des courses

Les gagnants recevront chacun divers lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue, sur présentation de leur dossard après la course. Il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur.

Article IX – Pointage

Tout concurrent surpris en train de courir sera immédiatement disqualifié.

Pénalités :

- 1 point enlevé par objet manquant ou vide.
- Disqualification si le concurrent arrive avec le plateau vide.

- Les organisateurs seront intransigeants sur la bonne tenue et le comportement des engagés.
- Les 3 premiers arrivés seront jugés avec un système de points disponible sur place avant la course. La rapidité et l'agilité seront évaluées.

Article X – Composition du JURY

Le jury sera constitué de jurés indépendants des établissements représentés.

Article XI – Annulation / modification de la course

En cas de conditions météo trop défavorables, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler l'événement sans obligation de report. Le parcours peut également être sujet à des modifications.

Pour Roubaix Côté Commerce :

Pour l'établissement

Le participant

A Roubaix, le